finances Solidaires

septembre 2010

ACTION SOCIALE : INSUFFISANCE

Le 15 décembre 2009, les organisations syndicales boycottaient le CNAS budgétaire. En effet les annonces pour 2010 et surtout pour 2011 laissaient entrevoir une réduction drastique des moyens alloués à l'action sociale.
Pour 2010, les associations ALPAF, AGRAF, et EPAF qui assurent les prestations logement, restauration et vacances parviendront bien à clore leur budget, mais en utilisant toutes leurs réserves financières.
Au-delà, dès 2011, faute de moyens financiers suffisants, ce sont les prestations qu'elles distribuent qui se trouvent en péril.
Face à une telle régression, les organisations syndicales ont donc décidé d'un commun accord de boycotter le CNAS du mois de décembre.
M. LAMIOT, secrétaire général du Ministère, a reçu en audience les organisations syndicales le 11 février dernier pour leur annoncer la tenue de quatre groupes de travail thématiques, qu'il présiderait, consacrés respectivement au logement, à la restauration, au tourisme et enfin aux autres prestations.
Lors de ces GT de «concertation» sur les moyens et les contenus de la politique ministérielle d'action sociale, qui se sont tenus les 15 avril, 25 mai, 1er juin et 18 juin, les organisations syndicales ont dressé un état des lieux mais ont surtout tenté de faire évoluer et d'améliorer les dispositifs existants.

Le logement : situation dramatique

C'est l'association ALPAF qui distribue l'ensemble des prestations de logement, à savoir l'attribution des logements, par la politique de réservation, à l'aide à la première installation et enfin les divers prêts liés à l'acquisition ou à l'amélioration du logement.
Pour 2010, la subvention versée à ALPAF, déjà en baisse en 2009 (22,8 millions) a été fortement diminuée, contraignant l'association à utiliser ses réserves (12,5 millions) pour poursuivre son activité au même niveau.
Cela étant, l'objectif fixé à ALPAF par la nouvelle convention mise en place en 2010 et que Solidaires a d'ailleurs refusé d'entériner, est de réserver en Ile de France 180 à 200 logements par an, objectif bien insuffisant compte tenu des besoins.
Nous avons exigé que la subvention pour ALPAF revienne au niveau de celle de 2007 afin que l'objectif minimaliste de 10000 logements fixé par Thierry BRETON soit atteint en 2013.
Par ailleurs, si un effort particulier doit être fait pour satisfaire tous les primo-arrivants en Ile de France, ALPAF doit aussi pouvoir loger les agents avec des familles et satisfaire les familles monoparentales confrontées au problème du divorce.
Nous avons rappelé que les 10000 logements devaient être calculés sans tenir compte des 800 logements en foyer, qui pour nous ne constituent que des solutions temporaires et précaires.
En ce qui concerne les aides et les prêts au logement et à l'amélioration de l'habitat (qui viennent enfin d'être ouverts aux retraités !), le ministère voudrait s'orienter vers un octroi sous conditions de ressources.
Solidaires sera très vigilant sur cet aspect : aucun agent ne doit être exclu de ces prestations dont le taux de pénétration est au demeurant très faible.
Mais à l'évidence, on ne pourra pas faire mieux avec moins et c'est donc une subvention à la hauteur des besoins qui doit être exigée.

La restauration : des disparités inadmissibles accentuées par l'introduction du «Bio»

Le 25 mai, c'est un groupe de travail consacré à la restauration qui s'est réuni, toujours présidé par M. LAMIOT.
Rappelons que la restauration, toutes solutions confondues, représente la part la plus importante du budget de l'action sociale puisque 80 millions, soit la moitié du budget de l'action sociale lui sont consacrés.
La restauration collective occupe une part prépondérante, avec 10 millions de repas servis annuellement représentant 40 millions.
Ces repas sont proposés dans 314 restaurants ministériels (dont 31 exploités par AGRAF), 100 restaurants inter-administratifs (RIA) et 558 restaurants conventionnés (148 restaurants administratifs, 158 restaurants d'entreprises, 84 restaurants commerciaux).
Solidaires a rappelé son attachement à la restauration collective et la nécessité d'une restauration homogène sur l'ensemble du territoire. Elle a aussi souligné l'importance d'une tarification unique pour un repas social comportant un plat principal et deux périphériques : ce n'est qu'en retenant cette notion, en effet, que l'harmonisation tarifaire à un sens, (la tarification au plat et différenciée entraînant de lourds surcoûts pour les agents) et d'autre part cela permet à chacun de manger un repas équilibré.
S'agissant plus spécifiquement d'AGRAF, M. LAMIOT, tout en souhaitant une optimisation des coûts de fonctionnement, suggère qu'elle élargisse son offre à une gamme type sandwicherie ou brasserie à emporter.
Cela mérite réflexion quand on connait par exemple l'écart de prestation entre les restaurants de Bercy et les autres structures AGRAF.
Bien évidemment, le secrétaire général n'a pas manqué de nous proposer une hausse des tarifs de l'harmonisation tarifaire qui passerait ainsi pour 2011, hors subvention interministérielle, à 4,81 € en île de France et 5,31€ en province.
Quand on sait qu'AGRAF cherche à réduire les portions et les grammages (par exemple, 90 g pour la viande au lieu de 120 g), on ne peut que s'opposer à une telle augmentation.
Quant au titre restaurant nous avons une fois de plus réclamé l'augmentation de sa valeur faciale.
Solidaires a proposé une modulation de la valeur faciale et de la part de l'Etat employeur en fonction de l'indice de rémunération ce qui permettrait aux agent les moins rémunérés de pouvoir manger décemment. Elle s'est une nouvelle fois étonnée, mais nous n'avons pas eu de réponse, que la subvention interministérielle ne soit pas appliquée au titre restaurant.
Enfin s'agissant de l'introduction du «Bio» dans la restauration administrative, à partir de l'expérimentation engagée fin 2009 dans 4 restaurants de province, on aboutit à des surcoûts allant de 730 000 € à 970 000 €.
M. LAMIOT estime que le budget de l'action sociale ne permettra pas de supporter cette charge supplémentaire.
Or, si Solidaires est tout à fait favorable à l'introduction de denrées «Bio», pour des raisons environnementales et touchant à le santé, en revanche, cela ne doit pas entraîner une restauration à 2 vitesses : l'introduction du «Bio» est une décision administrative et le surcoût induit doit en être intégralement supporté par l'Etat.
Si le «Bio» est bon, c'est bon pour tout le monde, et cela a un coût social.

ET INCERTITUDES POUR 2011

Solidaires a souhaité avoir des informations sur l'état d'avancement des travaux de Paganini et sur l'implantation d'une structure AGRAF à l'Argonne, deux dossiers que nous soutenons seuls depuis plus de deux ans.

Pour Paganini, il nous a été répondu que le projet, d'un montant de 2,5 millions était en cours de programmation par la DGFiP. Et quant à l'Argonne, le secrétaire général n'a pas souhaité s'exprimer.

Les relations Secrétariat / DGFiP ne semblent pas être au beau fixe mais en attendant ce sont les agents qui en font les frais car pour Paganini, les travaux devaient être terminés fin 2010 début 2011 !

Et puis nous avons une fois de plus déploré que les réserves dont dispose l'association AGRAF soient consacrées à la rénovation des restaurants de Bercy : l'entretien et la rénovation des bâtiments relève du budget du ministère et non pas de celui de l'action sociale.

De telles pratiques reviennent à confisquer aux agents l'argent qui leur est dû et qui aurait du servir, par exemple à diminuer le coût des repas. Le ministère a fait d'autres choix que nous ne partageons pas et qui remettent en cause l'essence même de l'action sociale

Solidaires sera très attentive au dossier de la restauration et du «Bio» en particulier : de grandes disparités perdurent alors même que le budget «restauration» est très important.

Il est essentiel à l'heure où le pouvoir d'achat des fonctionnaires est sérieusement mis à mal, de préserver la notion de repas social et de favoriser l'accès de tous à une vraie restauration collective au meilleur coût.

Tourisme social : transport à la charge des familles et patrimoine sur la sellette

Le 1er juin 2010, c'est au tourisme social qu'était consacré le groupe de travail ou plus exactement à EPAF puisque le ministère ne subventionne quasi exclusivement que cette association.

Le travail réalisé par les équipes d'EPAF en association avec les délégués est unanimement reconnu et ministère comme organisations syndicales soulignent la qualité des prestations fournies.

Pour ce faire, EPAF dispose d'un budget de près de 30 millions en 2010 qui devra lui être, a minima, reconduit en 2011 pour assurer les mêmes prestations.

EPAF doit en effet disposer d'un budget conséquent pour envoyer les enfants en centres de vacances dans les meilleures conditions de sécurité et pouvoir faire face au différents aléas, comme celui du nuage volcanique au printemps dernier, et cela a un coût.

Rappelons que le secteur «vacances enfants» connaît beaucoup de succès avec environ 18% des enfants de 4 à 17 ans qui lui font confiance, soit plus du double de la moyenne nationale. Mais la qualité et l'éventail des séjours proposés (600 séjours par an) avec une organisation du plus haut niveau en sont sûrement la raison.

Rappelons également qu'EPAF assure aussi chaque année l'envoi dans ses centres de vacances de 368 enfants atteints de maladie ou de handicap, et que l'intégration avec les autres enfants se passe toujours très bien.

Le taux de subventionnement et les tarifs pratiqués, tout compris, font que la mixité sociale est particulièrement réussie.

Le secrétaire général a fait quelques propositions, toutes rejetées, à savoir :

- Un schéma de transport différent avec réduction des points de rassemblements ramenés de 45 à 22.
- Une participation forfaitaire aux coûts de transports, éventuellement modulée suivant les revenus et/ou la zone géographique.
- Alignement des tarifs de printemps sur ceux d'hiver.

Sur l'activité «vacances familles» EPAF enregistre un meilleur taux de fréquentation de l'ensemble de ses résidences mais on note encore une très forte demande pour l'été en bord de mer alors que d'autres résidences à la montagne sont délaissées.

Solidaires a alors suggéré d'introduire un mécanisme de rotation des bénéficiaires entre les différents types de séjours.

Le secrétaire général a également émis l'hypothèse de vendre certains biens qui reviendraient trop cher à EPAF sachant que le retour sur le prix de cession est actuellement de 65%.

Cette proposition nous semble très dangereuse car EPAF perdrait peu à peu son patrimoine (puisqu'il n'est pas prévu de lui en céder un autre en contrepartie) et en définitive ne deviendrait plus qu'un acheteur-revendeur de séjours d'autres prestataires.

A quand un chèque donné aux agents pour partir en vacances ?

La convivialité et la solidarité de ces séjours EPAF nous paraissent essentiels et doivent donc être préservés.

D'autres solutions sont possibles pour sauvegarder le patrimoine de l'association et nous sommes prêts à les étudier.

Autres Prestations : Silence total

Enfin le dernier groupe de travail devait traiter des autres prestations.

Force est de constater qu'il fut de courte durée, le secrétaire général restant très évasif sur bien des points, dont le sujet mutuelle, ou esquivant les réponses quant à nos demandes de nouvelles prestations, comme par exemple le prêt pour achat de voiture.La seule proposition concerne une trentaine de réservations supplémentaires de berceaux pour les agents, effort certes, mais notablement insatisfaisants quand on sait les difficultés rencontrées par les agents en matière de garde d'enfants.

Par ailleurs, à budget constant, ce «plus» implique forcément un «moins» mais lequel ?

C'est là le seul engagement concret issu des GT sur les discriminations résultat bien modeste et insuffisant après des heures de discussion sur un sujet qui mériterait une autre considération.

Enfin, Solidaires a fait valoir que l'accès à toutes les formes de culture devrait être intégré à l'action sociale et géré en tant que tel.

Budget 2011 : Quel montant ?

A l'issue de ces groupes de travail, un CNAS devait être convoqué le 9 juillet.
Ce CNAS devait étudier le bilan de l'année 2009 mais surtout nous annoncer le budget dévolu à l'action sociale ministérielle pour 2011 suite aux arbitrages budgétaires.
C'était sans tenir compte d'une rencontre préalable des organisations syndicales avec les Ministres, où les engagements précédents n'étaient pas tenus et où toute forme de discussion était interrompue.
Les organisations syndicales décidaient donc de boycotter toutes les instances ministérielles que ce soit les groupes de travail ou le CTPM et le CNAS.
Cela étant, il semblerait que le boycott entrepris en décembre ait partiellement porté ses fruits dès lors que le budget de l'action sociale de 2010 serait intégralement reconduit en 2011 pour 160 millions d'euros.
Mais restons prudent car en tout état de cause, un tel budget ne permettra pas la mise en place de prestations nouvelles.